Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20251203-DELIB2025380604-DE

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Lantillac

Séance du 3 décembre 2025

Date de la convocation : 27.11.2025

Date d'affichage : 27.11.2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	9
En exercice :	9
Votants :	7

Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2025, le 3 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien, GILBERT Gwénaël, BLANCHARD Vanessa, LE PALUD Philippe, PRIGENT Amélie

Excusé : PESIGOT Pierre-Jean

Absent : CADORET Mickaël

A été nommée secrétaire : JICQUEL Rachel

DELIB 2025-38-06-04 — **Autorisation de mandatement les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

Préalablement au vote du budget primitif 2026, le conseil municipal ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, à savoir :

Chapitre	Compte		BP 2025	Montant max
21	2111	Terrains nus	10 000,00	2500,00
	2131	Construction bâtiments publics	1 000,00	250,00
	2132	Construction bâtiments privés	1 000,00	250,00
	2135	Installations générales, agencements…	10 000,00	2 500,00
	2151	Réseaux de voirie	2 000,00	500,00
	2152	Installations de voirie	2 000,00	500,00
	2157	Matériel et outillage technique	1 000,00	250,00
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	41 200,00	10 300,00
	2182	Matériel de transport	25 600,00	6 400,00
	2183	Matériel informatique	5 000,00	1 250,00
	2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	1 500,00

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20251203-DELIB2025380604-DE

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- D'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2025

Votants	**7**
Pour	**7**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Suffrages exprimés	**7**
Majorité absolue	**4**

Le Maire,
M. BERTHO

